

« dogmes sont en opposition avec le *droit* public et les *principes* « constitutifs de la société. » Ces opinions s'exaltaient chez M. Witsius Ryland jusqu'à la haine et se formulaient en violentes diatribes contre l'Eglise romaine. « En l'appelant papisme, disait-il, « je la distingue de la *Religion établie*; en même temps, j'exprime « mon dégoût et mon mépris pour une superstition qui dégrade « l'esprit humain et qui *frappe de malédiction* toutes les contrées « où tombe sa semence. » Sans s'expliquer clairement sur la valeur des mots *droit* et *principe* en pays conquis, M. Ryland croyait ou semblait croire que l'âge d'or, pour fleurir au Canada, n'attendait que la suppression du catholicisme. Pour sa part, il se déclarait prêt à l'extirper par tous les moyens, même par la force (*by compulsion*).

Le début naturel de cette rénovation anglo-saxonne devait être la confiscation de toutes les propriétés religieuses, M. Ryland ne concevait pas qu'un « remaniement » aussi nécessaire eût été différé si longtemps. On l'eût introduit si facilement après la conquête ! Mais on pouvait réparer cette faute en révisant les titres des communautés et surtout en remplaçant la coutume de Paris par la loi anglaise.

Le plus pressé, pour M. Ryland, était d'ôter au catholicisme sa situation prépondérante et de le traiter en culte dissident, toléré par la condescendance du pouvoir. Par ses soins, une cathédrale anglicane fut construite à Québec, sur une propriété catholique. On combla de privilèges une communauté qui comptait dans la ville deux cents ou trois cents fidèles. Il fut établi que le titre d'évêque appartenait exclusivement au chef de l'Eglise anglicane. L'évêque catholique fut averti que sa désignation officielle était celle de surintendant ou de notaire apostolique et qu'il serait poursuivi criminellement s'il se parait des insignes de l'épiscopat. On alla plus loin. On revendiqua pour l'Etat le contrôle de l'administration religieuse et la nomination des curés : on réclama de l'évêque autrement dit surintendant apostolique, un acte reconnaissant la suprématie royale en matière de religion. En décrétant la réforme, M. Ryland s'excusait d'être un novateur trop timide. Ce qu'il fallait, c'était une refonte complète de l'institution et des croyances, pour protéger l'Etat et la société civile contre l'oppression catholique.

Ces grands projets, dignes de Henri VIII, échouèrent pour deux raisons : d'abord les Canadiens refusèrent de se laisser catéchiser par voie administrative. Français et latins d'origine, ils ne comprirent pas qu'abandonner leur foi pour plaire à leurs maîtres, préférer les enseignements de leurs curés à ceux de soldats et de fonctionnaires, c'était s'élever à la liberté. En second lieu, le Pape était